

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-659-309 du 02/02/2015

OCTROI DE BOURSES DANS LES LYCEES FRANÇAIS A L'ETRANGER -ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Référence : note de service N° 04-060 du 27avril 2004 RLR : 574-1ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18 sous le lien http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de

l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-

pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

La direction générale de l'enseignement scolaire - Bureau du programme « vie de l'élève » – informe que le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger (Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid et Barcelone) est reconduit pour l'année scolaire 2015-2016. L'accueil des boursiers est prévu dans les classes de première et terminale ES, S et L. Au lycée français de Barcelone, l'accueil des boursiers est également prévu dans les classes de première et terminale STMG (sciences et technologie du management et de la gestion).

Rôle du Chef d'établissement :

Les chefs d'établissement doivent :

- susciter des candidatures parmi les élèves présentant les conditions de scolarité requises et dont le comportement, les aptitudes et les résultats scolaire permettent d'escompter qu'ils tireront profit d'une année de scolarité à l'étranger et parmi les élèves issus de familles défavorisées résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale,
- encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée. Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage pour les élèves déjà boursiers de lycée,
- informer les parents que le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et ne couvre pas l'ensemble des frais inhérents au séjour, une part restant à leur charge. La bourse accordée peut varier de 30 à 100% des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger. Les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage.
- les notices d'information sur chaque lycée jointes en annexe, donnent une estimation des coûts de la scolarité ainsi que le montant de la bourse pour l'année en cours.
- organiser avec le professeur principal un entretien avec les candidats afin d'émettre un avis sur le comportement et les aptitudes des candidats ainsi que sur leurs motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

Constitution des dossiers de candidature :

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé « demande de bourse nationale d'études de lycée» disponible sur le site internet : http://www.education.gouv.fr/ à la rubrique « lycée» «Etre parents d'élèves au lycée» «les aides financières au lycée» «les bourses de lycée» «formulaire de demande de bourse de lycée».

Les familles complèteront l'imprimé et préciseront en première page le lycée demandé. Chaque élève ne pourra faire acte de candidature que pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : Dublin et/ou Londres, Barcelone et /ou Madrid, Munich et/ou Vienne, dans ce cas l'élève indiquera l'ordre des vœux.

Les candidats à une bourse au lycée français de Dublin, pour la classe de première ou de terminale littéraire devront spécifier leurs options.

Composition du dossier :

- la demande dûment renseignée et signée par le représentant légal précisant en 1^{ère} page le lycée demandé et indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer et indiquant l'adresse précise du domicile habituel de la famille et un numéro de téléphone
- la lettre de motivation rédigée par l'élève
- la demande de la famille (cf imprimé joint)
- l'avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013
- la copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente
- l'avis des professeurs sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat (cf imprimé)
- l'avis du chef d'établissement (cf imprimé)
- l'annexe 1 dûment renseignée par l'établissement (cf imprimé)
- éventuellement, l'adresse d'une famille qui accueillera le candidat à l'étranger. Dans le cas contraire, les élèves admis obtiendront du secrétariat des lycées français à l'étranger, des adresses de familles susceptibles de les héberger;

Pièces jointes téléchargeables :

6 notices d'information concernant les lycées :

- Charles de Gaulle à Londres (les candidats pour le lycée français de Londres devront avoir impérativement 16 ans à la rentrée scolaire de septembre 2015).
- Lycée français de Dublin, de Munich, de Vienne, de Madrid, de Barcelone.
- ainsi que :
- le tableau récapitulatif des langues vivantes et options année scolaire 2014-2015 à titre indicatif,
- l'imprimé avis motivé des professeurs et du chef d'établissement,
- l'imprimé de la «demande de la famille»
- la fiche d'auto-évaluation «montant de la bourse»,

Les chefs d'établissement devront transmettre les dossiers complets de candidatures à la DAREIC pour le :

20 mars 2015 délai de rigueur. Tout dossier parvenu après cette date, ne sera pas traité.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

Lycée français de :

ACADEMIE: AIX-MARSEILLE

Année scolaire 2014-2015 Fiche individuelle

Nom et prénom du candidat Date de naissance	Etablissement et classe actuellement fréquentés	Classe demandée pour le lycée français à l'étranger	Moyenne générale	Moyenne en langue (ang LV1, all LV1, esp LV1 ou LV2)	Classement des langues étudiées	Situation de la famille : profession des parents, nombre d'enfants à charge	Revenu fiscal de référence de la famille	Observations



Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats retenus

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction générale de l'enseignement scolaire Service du budget, de la performance et des établissements Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires Bureau du programme "vie de l'élève"

DGESCO B1-3

110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road – LONDRES S.W.7. 2DG GRANDE-BRETAGNE (© 00.44.207.584.6322).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Il vous appartient de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Le lycée se charge de trouver des familles d'accueil anglaises qui ont

l'habitude depuis longtemps d'accueillir nos élèves boursiers. Seule cette modalité d'hébergement est admise. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille anglaise. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. Soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d'un compte bancaire. L'établissement peut accompagner l'élève pour une ouverture de compte auprès de la banque du lycée.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2014-2015 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 8 340 € et 23 980 €.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents paient le reliquat éventuel des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève", ainsi que le pôle élève et **M. le proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres**.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

taux retenu : £1 = 1.22 € (au 1er février 2014)

Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)		r ge nnu	ment el)	Manuels scolair droits d'inscriptie examens (annuels)			urbains els)	TOTAL			
Premières						Manuels scolaires	275€				21 543€	à	23 893€
Tremieres						inscription EA	85€				21 040 C	u	23 033 C
Terminales	5961£ soit 7 272€	870£ soit 1 061€	12 000€	à	14 000€	Manuels scolaires	275€	850€	à	1 200€	21 623€	à	23 973€
Terminates						inscription au Bac	165€				21 020 0	u	20 0700



Bourses pour le lycée français d'IRLANDE (LFI)

Notice d'information destinée aux familles des candidats retenus

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction générale de l'enseignement scolaire Service du budget, de la performance et des établissements Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires Bureau du programme "vie de l'élève"

DGESCO B1-3

110. rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à Mme le Proviseur du lycée français de Dublin, Eurocampus, Roebuck Road, Clonskeagh DUBLIN 14, IRLANDE (20035312884834).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Il vous appartient de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Dublin ne comporte pas d'internat. Les élèves admis doivent s'inscrire obligatoirement au service de famille d'accueil du LFI qui sera chargé de les mettre en relation avec des familles irlandaises susceptibles de les héberger. Le service « Familles d'accueil » du LFI assurera aussi un suivi moral et médical des

élèves pendant toute la durée du séjour en Irlande. Son coût est de 800 euros. La responsabilité du choix final de la famille d'accueil incombe entièrement au représentant légal qui signera un contrat d'hébergement avec la famille d'accueil proposée par le LFI.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Dublin, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille irlandaise.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2014-2015 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 070 € et 18 480 €

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Dublin qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme le proviseur du lycée français de Dublin.**

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Lycée français d'Irlande	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuels)		e rge nnu	ment el)	droits d'inscripti	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)			TOTAL		
Premières	7064 €					Manuels scolaires inscription EA	260 € 75 €		17 599€	à	18 299€	
Terminales	7064 €		9 300€	à	10 000€	Manuels scolaires inscription au Bac	260 € 250€	900€	17 774 €	à	18 474€	
	Dont 500 € (frais d'inscription) Non inclus 900 € (supplément section internationale)		Dont 800 d'élè									



Bourses pour le lycée français Jean Renoir de MUNICH

Notice d'information destinée aux familles des candidats retenus

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction générale de l'enseignement scolaire Service du budget, de la performance et des établissements Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires Bureau du programme "vie de l'élève" (*)

DGESCO B1-3

110. rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MUNCHEN-ALLEMAGNE (20.49.89/721.00.70). Adresse e-mail : contact@lycee-jean-renoir.de

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Il vous appartient de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent s'adresser au secrétariat du lycée pour obtenir l'adresse d'un foyer d'étudiants. Ce type d'hébergement est recommandé par l'établissement. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal. Attention, il est très difficile de trouver une famille d'accueil à Munich.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Munich, les fournitures scolaires, ainsi que les frais d'hébergement. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Pour les élèves de terminale, il convient de noter que les épreuves orales des certaines options peuvent se dérouler dans un autre lycée du réseau AEFE (principalement Vienne. Berlin, Francfort). Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Munich, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2014-2015 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 6 540 € et 13 770 €.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Munich qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Munich.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Lycée français Jean Renoir de Munich	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires d'inscription aux (annuels)	examens	Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières				manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	400 € 118 €		13 649€
Terminales	5431 €	1100 €	6000€	manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	400 € 236 €	600€	13 767€
		+ voyage sco	400 €				



Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats retenus

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction générale de l'enseignement scolaire

Service du budget, de la performance et des établissements

Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires

Bureau du programme "vie de l'élève"

DGESCO B1-3

110. rue de Grenelle - 75357 PARIS

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à :

Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne, Liechtensteinstrasse – 37a ; A-1090 VIENNE - AUTRICHE ☎.00.43.1.317.22.41.

Avant la rentrée scolaire, un accueil personnalisé est fait aussi bien au Lycée qu'à l'internat.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Il vous appartient de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le restaurant scolaire du Lycée Français de Vienne assure le service de demi-pension. Un établissement partenaire, le Theresianum, héberge et gère l'internat du lycée.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Vienne, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour à l'internat. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2014-2015 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 6 390 € et 13 340 €.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Vienne qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne.**

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Lycée français de Vienne	Frais de scolarité (annuels)	Demipension (annuelle)	Hébergement (annuel) première et terminale	Manuels scolaires d'inscription aux ((annuels)	examens	Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières				manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	118 € 145 €		13 201 €
Terminales	5 038 €	1 343 €	6 192 €	manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	118 € 280 €	365 €	13 336 €
	5			1	<u> </u>		

Dont **400** €de droits d'inscription



Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats retenus

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction générale de l'enseignement scolaire

Service du budget, de la performance et des établissements

Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires

Bureau du programme "vie de l'élève"

DGESCO B1-3

110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à Mme le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo n° 1, 28043 MADRID - ESPAGNE (200.34.91.748.94.90).

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid, sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Il vous appartient de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2014-2015 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie, hors bourse au mérite, entre 6 390 € et 13 820 €

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme le Proviseur du lycée français de Madrid**.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Lycée français de Madrid	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires d'inscription aux (annuels)	examens	Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières				manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	345 € 97 €		13 682 €
Terminales	5 531 €	859 €	6 500 €	manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	345 € 229 €	350 €	13 814 €



Bourses pour le lycée français de BARCELONE

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Barcelone, la famille doit s'adresser à Mme la Proviseure du lycée français de Barcelone, Bosch i Gimpera, 6–10 08034 BARCELONE - ESPAGNE (2003) 0.34.93.203 79 50 ou If bloom libres les libres libres les libres les libres lib

CONDITIONS DE VOYAGE ET SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Il vous appartient de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Barcelone assure la demi-pension mais ne propose pas d'internat. Les élèves admis peuvent obtenir l'aide du lycée dans la recherche de familles espagnoles susceptibles de les héberger. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Barcelone, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Barcelone car la bourse n'est versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2014-2015 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 6 700 € et 14 130 €

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au lycée français de Barcelone qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme. la proviseure du lycée français de Barcelone.**

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Lycée français de Barcelone	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaire d'inscription aux (annuels	examens	Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	5 268€	1 230€	6 300€	Manuels scolaires	460€	440€	13 803 €
rieilleies	3 200e	1 230€	0 300€	inscription EA			13 003 €
Terminales	5 463€	1 230€	6 300€	Manuels scolaires 460€		440€	14 128€
reminales	5 405€	1 230€	0 300€	inscription au Bac	235€	440€	14 120€

Lycées français à l'étranger

Langues vivantes et options - Année scolaire 2014-2015

		Barcelone	Dublin	Londres	Madrid	Munich	Vienne
	LV1 obligatoire	espagnol ou anglais	anglais	anglais	espagnol ou anglais	allemand, anglais	allemand ou allemand langue maternelle, anglais*
	LV2 obligatoire	anglais ou espagnol ou catalan	espagnol, allemand	allemand, espagnol, italien, russe	anglais ou espagnol	allemand, anglais, espagnol	anglais, allemand ou allemand langue maternelle,* arabe, espagnol
	LV3	catalan	italien		allemand, italien	espagnol	espagnol, arabe
1ère L	nills latin drec I V3 arts I normi arte plactiquee		LV3, latin,theâtre, Musique	LV3, latin	-LV3 ou Latin - Section européenne anglaise		
	Enseignements spécifiques : 1 ens. oblig. au choix: arts, arts du cirque, maths, LV3, LV1 ou LV2 approfondie, latin, grec	anglais approfondi, espagnol approfondi ou mathématiques	mathématiques	mathématiques, arts plastiques	LV3, latin, anglais approfondi, mathématiques	anglais approfondi, LV3, latin, maths	Histoire des Arts (obligatoire) Mathématiques (au choix)
1ère ES	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS	Un seul choix possible parmi latin, arts plastiques ou théâtre.	LV3 italien, latin, EPS, section euro anglais, OIB section americaine	arts plastiques ou musique, grec ou latin, section européenne anglaise (avec DNL** histoire géo en série ES)	LV3, latin,theâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	-LV3 ou Latin - Section européenne anglaise
1ère S	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS	Un seul choix possible parmi latin, arts plastiques ou théâtre.	LV3 italien, latin, EPS, section euro anglais, OIB section americaine	arts plastiques ou musique, grec ou latin, section européenne anglaise (avec DNL** mathématiques en anglais en série S et histoire géo en espagnol ou italien)	LV3, latin,theâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	-LV3 ou Latin - Section européenne anglaise
1ère STMG	enseignements facultatifs: arts, EPS	Un seul choix possible parmi arts plastiques ou théâtre.					
nale L	1 ens. de spécialité au choix :arts,arts du cirque,maths,LV1ou LV2 approfondie, latin, grec,droit et grands enjeux du monde contemporain	Anglais approfondi, espagnol approfondi, mathématiques, droit et enjeux du monde contemporain.	mathématiques	Mathématiques, Droit et grands enjeux du monde contemporain	anglais approfondi, LV3, latin, Mathématiques	Maths, anglais approfondi	Histoire des Arts ET - Mathématiques ou LV1/LV2 approfondie
Terminale	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS		LV3 italien, latin, EPS, section euro anglais, OIB section americaine	arts plastiques ou musique, grec ou latin, section européenne anglaise (avec DNL** histoire géographie)	LV3, latin, Théâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	-LV3 ou Latin - Section européenne anglaise
ile ES	1 ens. de spécialité au choix : maths,sciences sociales et politiques, économie approfondie	Mathématiques, sciences sociales et politiques, économie approfondie.	Sciences sociales et politiques ou mathematiques	Sciences sociales et politiques, mathématiques	Mathématiques, Sciences sociales et politiques, Economie approfondie	maths, SES	Mathématiques ou Économie approfondie
Terminale	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS	Un au choix parmi latin, théâtre, arts plastiques.	LV3 italien, latin, EPS, section euro anglais, OIB section americaine	arts plastiques ou musique, latin ou grec, section européenne anglaise (avec DNL histoire géographie)	LV3, latin, Théâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	-LV3 ou Latin - Section européenne anglaise

Lycées français à l'étranger

Langues vivantes et options - Année scolaire 2014-2015

		Barcelone	Dublin	Londres	Madrid	Munich	Vienne
S	1 ens. de spécialité au choix : maths, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique	Mathématiques, sciences physiques et chimiques, Sciences de la Vie et de la Terre.	Mathematiques, physique-chimie ou SVT	mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences physiques	mathématiques, SVT, physique/chimie	maths, SVT, physique chimie	Mathématiques ou Physique-Chimie ou SVT
Terminale	enseignements facultatifs, 2 au plus : histoire-géo, latin, grec, LV3, arts, EPS	Un au choix parmi latin, théâtre, arts plastiques.	LV3 italien, latin, EPS, section euro anglais, OIB section americaine	arts plastiques ou musique, latin ou grec, section européenne anglaise (avec DNL mathématiques, histoire géographie	LV3, latin, Théâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	-LV3 ou Latin - Section européenne anglaise
Terminale STMG	1 ens.spéc.selon la spécialité :gestion et finance, mercatique, ress.humaines et communication,systèmes d'information de gestion	Mercatique					
Termin	enseignements facultatifs: arts, EPS	Un seul choix possible parmi arts plastiques ou théâtre					
			Les enseignements facultatifs ouvriront selon l'effectif	**enseignement d'une DNL (discipline non linguistique) pour les élèves non -bilingues inscrits en section européenne dans la langue demandée l'année précédente		allemand, anglais fonctionnent comme deux LVI	* alld et anglais fonctionnent comme deux LV 1
							Ateliers facultatifs, ouverts aux lycéens: - Atelier "grec - philo" - Atelier "théâtre" - Atelier "théâtre en allemand" - Atelier "théâtre en anglais" - Atelier "Model United Nations"

- Atelier "Maths en Jeans" - Atelier "programmation"
- Atelier "Arts plastiques"
 - Atelier "EPS"
 - Atelier "Éducation musicale"

Nom et adresse de l'établissement

Octroi de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger de Londres, Dublin, Munich, Vienne, Barcelone et Madrid - Année scolaire 2015-2016

Avis motivé des professeurs et du chef d'établissement

Nom et prénom de l'élève	Classe
Langues étudiées : LV1 :	
LV2:	
MATIERES	Avis motivé des professeurs sur le comportement et les aptitudes du candidat
LV1	
LV2	
FRANCAIS	
MATHEMATIQUES	
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	
SCIENCES PHYSIQUES	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	
SCIENCES DE GESTION	
Avis motivé du chef d'établissement sur motivations et capacités d'autonomie et	le comportement et les aptitudes de l'élève ainsi que ses d'adaptation)
Data	La abat d'átablicasmant
Date	Le chef d'établissement

Demande de la familie indiquant la classe dans laquelle l'élève desire entrer.
Je soussigné(e) (Nom, Prénom)
O Le père
O La mère
O Le (la) représentant(e) légal(e)
Présente(nt) une demande de bourse pour mon fils – ma fille
(Nom Prénom)
en vue d'intégrer une classe dede la sériede
au lycée français de
Vœu 1
Vœu 2

Signature

Date

FICHE D'AUTO - EVALUATION

Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.

Le montant de la bourse allouée est déterminé en fonction de la situation de la famille, **exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	+ 3 points

Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici

Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Famille ayant des enfants majeurs étudiants à charge						
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants						
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée						
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH						
Candidat boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours						
Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :						

RESSOURCES DE LA FAMILLE:

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2014 sur le revenu de 2013.

REVENU FISCAL DE REFERENCE (RFR):	€
-----------------------------------	---

En fonction du quotient que vous avez obtenu (RFR/nombre de points), le tableau ci-dessous vous permettra de déterminer le montant de la bourse qui peut vous être alloué.

N.B.- Les montants de bourse ainsi que les quotients sont ceux de l'année 2014-2015. ils pourront être légèrement réévalués pour l'année scolaire 2015-2016.

La bourse minimum couvre les frais de scolarité et de demi-pension et la bourse la plus élevée couvre la totalité du coût global de la scolarité.

				montant annuel de la bourse 2014-2015						
Quotient		TAUX Bourse	Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne		
RFR/poin	RFR/points de charge			€	€	€	€	€	€	
0	à	1451	TAUX 6	14 130	18 480	23 980	13 820	13 770	13 340	
1452	à	2290	TAUX 5	11 750	14 940	19 680	11 440	11 460	11 120	
2291	à	3129	TAUX 4	10 270	12 660	16 080	9 960	10 010	9 720	
3130	à	3863	TAUX 3	8 780	10 380	12 950	8 470	8 560	8 330	
3864	à	4493	TAUX 2	7 660	8 670	10 610	7 360	7 480	7 290	
4494	à	plus	TAUX 1	6 700	7 070	8 340	6 390	6 540	6 390	

Les élèves titulaires d'une bourse au mérite, au titre de l'année scolaire en cours, gardent le bénéfice de cette aide durant leur scolarité à l'étranger : les 800 euros de la bourse au mérite se rajoutent aux montants ci-dessus.